



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# Dossier consolidé

Dossier relatif aux comptes du service intérieur 5777

Comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 2005

Date de dépôt : 14-09-2007

## Liste des documents

<b>Date</b>	<b>Description</b>	<b>Nom du document</b>	<b>Page</b>
14-09-2007	Déposé	5777/00	<u>3</u>
05-10-2007	Corrigendum (5.10.2007)	5777/00A	<u>22</u>

5777/00

**N° 5777****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

---

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR  
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES  
POUR L'EXERCICE 2005**

\* \* \*

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES**

(14.9.2007)

La Commission se compose de: M. Camille GIRA, Président; M. Marc ANGEL, M. Emile CALMES, M. John CASTEGNARO, Mme Marie-Josée FRANK, M. Norbert HAUPERT, M. Robert MEHLEN, M. Roger NEGRI, M. Gilles ROTH, M. Lucien THIEL et M. Carlo WAGNER, Membres.

\*

**I. – MISSION DE LA COMMISSION**

L'article 155 du règlement de la Chambre des Députés stipule dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

En 2004, il a été décidé de fusionner les commissions de l'exécution du contrôle budgétaire et des comptes. Etant donné que la plupart des membres de cette commission sont également membres du Bureau qui sont responsables de l'engagement et de la liquidation des dépenses de la Chambre des Députés et, par conséquent, ne peuvent donc pas contrôler leurs propres engagements, le Bureau dans sa réunion du 16 mai 2007 a décidé de constituer une commission des comptes composée de députés qui ne sont pas membres du Bureau pour pouvoir procéder à l'avenir à l'examen de la comptabilité des fonds mis à la disposition de la Chambre des Députés.

\*

**II. – COMPTES ANNUELS 2005**

Les comptes annuels 2005 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ comprenant le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2005 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2005 pour l'exercice 2006.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au

31 décembre 2005, les „Frais de photocopieurs à payer“ ainsi que les „Frais mobilier de bureau à payer“; il s’agit de provisions constituées en vue de l’acquisition ultérieure de photocopieurs et de mobilier de bureau. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d’acquisition d’un photocopieur par législature jusqu’à concurrence d’un montant maximum de 12.400 € voire de 3.100 €. En outre, chaque groupe politique respectivement sensibilité politique ont également droit au remboursement des frais d’acquisition de mobilier de bureau par législature jusqu’à concurrence d’un montant de 12.400 € par groupe voire de 2.500 € par sensibilité politique et de 500 € par député.

Au compte de revenus et charges de l’exercice 2005 sont reprises les recettes de l’exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l’exercice.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l’exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

*Bilan au 31 décembre 2005*

	<i>au 31.12.2005/€</i>	<i>au 31.12.2004/€</i>
<b>ACTIF</b>		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	0,00	0,00
– avoirs en banques et encaisse	10.730.459,89	9.712.306,09
<i>Comptes de régularisation actif</i>	724.931,40	791.102,42
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>		
<b>Total de l’actif</b>	<b>11.455.391,29</b>	<b>10.503.408,51</b>
<b>PASSIF</b>		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	7.744.333,46	7.167.028,88
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l’année)	1.571.269,44	2.516.075,15
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	34.997,82	60.537,37
– frais mobilier de bureau à payer	101.399,30	132.883,83
<i>Comptes de régularisation passif</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	1.953.812,57	577.304,58
<b>Total du passif</b>	<b>11.455.391,29</b>	<b>10.503.408,51</b>

*Compte de revenus et charges pour l'exercice se terminant au 31.12.2005*

	<i>au 31.12.2005/€</i>	<i>au 31.12.2004/€</i>
<b>REVENUS</b>		
Crédits budgétaires obtenus	24.966.790,00	25.039.350,00
Crédits campagnes électorales	0,00	1.624.500,00
Intérêts créditeurs	219.108,49	175.785,55
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	136,04	0,00
Produits exceptionnels	266,58	89.916,21
<b>Total des revenus</b>	<b>25.186.301,11</b>	<b>26.929.551,76</b>
<b>CHARGES</b>		
Charges se rapportant à l'exercice	(23.213.435,66)	(24.708.543,42)
Remboursement campagnes électorales	(0,00)	(1.624.500,00)
Charges exceptionnelles	(19.052,88)	(19.203,76)
<b>Total des charges</b>	<b>(23.232.488,54)</b>	<b>(26.352.247,18)</b>
<b>Excédent des charges sur les revenus</b>		
<b>Excédent des revenus sur les charges</b>	<b>1.953.812,57</b>	<b>577.304,58</b>

\*

### III. – GENERALITES

Les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2005 ont été arrêtées par le Bureau comme suit:

budget des recettes	155.000,00
budget des dépenses	25.095.690,00
dotation budgétaire demandée	24.940.690,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2005 définitif</i>
A: Députés	9.823.264
B: Institutions parlementaires internationales	1.445.040
C: Groupes politiques	1.832.850
D: Personnel	4.766.006
E: Administration	5.986.040
F: Compte rendu	1.268.590
G: Transferts de revenus	0
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0
<b>Total</b>	<b>25.121.790</b>

En vertu de la loi du 21 décembre 2004 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2005, un crédit global de 24.966.790,00 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2005, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

\*

#### IV. – TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2004, 2005 et 2006

*Comparaison des frais des exercices 2004 et 2005 et du budget 2006*

<i>Section</i>	<i>Frais 2004 en EUR</i>	<i>Frais 2005 en EUR</i>	<i>Budget 2006 en EUR</i>
A: Députés	9.352.334,45	9.276.146,73	10.027.540
B: Institutions parlementaires internationales	490.600,88	1.078.565,70	838.450
C: Groupes politiques	1.985.694,90	1.833.792,50	1.865.500
D: Personnel	4.367.602,58	4.994.891,67	5.594.910
E: Administration	7.576.265,69	5.127.550,46	7.072.300
F: Compte rendu	955.248,68	921.541,48	1.305.850
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0,00
H: Remboursement: frais campagnes élect.	1.624.500,00	0,00	0,00
Total	26.352.247,18	23.232.488,54	26.704.550

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2005 se chiffrent à 23,2 millions €, soit une diminution de 11,84% (-3.119.758,64 €) par rapport à l'exercice précédent. Faisant abstraction du crédit de 1.624.500 €, inscrit pour le financement des campagnes électorales des partis politiques 2004, la diminution des dépenses est uniquement de l'ordre de 1.495.258,64 €, soit -6,05%.

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2005 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires.

En outre, les frais de la section „Institutions parlementaires internationales“ ont augmenté suite à la Présidence luxembourgeoise.

Bien qu'en 2004, le montant total du projet de vote électronique et du renouvellement du réseau de la Chambre des Députés (876.700 €) ait été budgétisé, la réalisation du projet ne s'est faite qu'en partie en 2004 et pour le reste dans l'année 2005.

La fiduciaire KPMG, révisant les comptes de la Chambre des Députés pour l'année 2004, a insisté à ce que seules les factures des parties intervenantes concernant les travaux sur le prédit projet effectivement réalisés en 2004 soient comptabilisées en 2004.

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V. – Examen des frais de l'exercice 2005.

*Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2005*

<i>Section</i>	<i>Budget 2005</i>	<i>Frais 2005</i>
A: Députés	9.823.264	9.276.146,73
B: Institutions parlementaires internationales	1.445.040	1.078.565,70
C: Groupes politiques	1.832.850	1.833.792,50
D: Personnel	4.766.006	4.994.891,67
E: Administration	5.986.040	5.127.550,46
F: Compte rendu	1.268.590	921.541,48
G: Transferts de revenus	0	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0	0,00
Total	25.121.790	23.232.488,54

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 1.889.301,46 € par rapport au budget adopté (soit -7,52%).

Le relevé des dépenses de l'exercice 2005 comparées à celles de 2004 figure ci-après.

*Tableau des frais des exercices 2005 et 2004 en €*

	<i>Frais 2005</i> NI 640,26	<i>Frais 2004</i> NI 624,23
A) Députés	9.276.146,73	9.352.334,45
11.000 Indemnités parlementaires	5.503.225,44	5.682.667,66
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	44.436,66	58.100,95
11.300 Assurances	57.706,96	56.094,57
12.010 Frais de route et de séjour	78.557,83	83.872,27
12.300 Indemnités des présidents	233.662,40	229.637,85
12.301 Indemnités de secrétariat	2.068.985,81	2.015.331,25
34.090 Indemnités spéciales	3.867,24	3.867,24
34.091 Congé politique	1.275.620,77	1.209.560,69
00.500 Frais d'exercices antérieurs	10.083,62	13.201,97
B) Institutions parlementaires internationales	1.078.565,70	490.600,88
12.011 Frais de route et de séjour - Assemb. parl. internat.	436.035,10	293.614,53
12.013 Participation congrès politiques	6.314,29	8.872,96
12.190 Frais assemblées - Organisation de conférences	406.692,20	1.835,83
12.302 Relations parl. internat. / Visites à Luxembourg	94.936,29	70.171,53
35.060 Contribution au budget des assemblées	134.587,82	114.609,75
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	1.496,28
C) Groupes politiques	1.833.792,50	1.985.694,90
33.000 Crédits de fonctionnement	1.587.782,81	1.549.076,21
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	246.009,69	247.618,69

33.002 Crédits: acquisition mobilier de bureau	0,00	127.000,00
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	62.000,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs		
D) Personnel	4.994.891,67	4.367.602,58
11.001 Traitements des fonctionnaires	4.364.414,80	3.898.715,46
11.010 Indemnités des employés (permanents)	589.489,51	436.248,70
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	3.632,82	2.932,32
11.030 Salaires des ouvriers	7.585,77	8.356,73
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	19.501,90	15.061,31
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	1.792,17	1.504,71
12.250 Frais d'habillement	3.644,70	4.783,35
00.500 Frais d'exercices antérieurs	4.830,00	
E) Administration	5.127.550,46	7.576.265,69
12.000 Frais pour services de tiers	31.650,60	13.090,49
12.020 Frais d'exploitation véhicules automoteurs	50.323,60	87.442,86
12.040 Frais de bureau	244.237,70	203.817,12
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	198.846,16	156.344,77
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	44.688,09	51.304,92
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.276.226,67	1.726.812,21
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	568.790,93	555.243,37
12.101 Loyers immeubles - Charges locatives accessoires	148.556,77	131.304,44
12.120 Frais d'experts et d'études	157.449,62	296.029,32
12.130 Frais de publication	0,00	0,00
12.140 Frais de publicité et d'information	5.952,35	834,40
12.170 Acquisition et entretien d'équipements spéciaux	166.855,36	162.748,31
12.210 Buvette	41.884,73	50.863,84
12.303 Frais de représentation	124.389,07	52.315,27
12.304 Système d'archivage électronique	1.710,05	2.471.091,27
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	689.773,93	750.989,67
12.306 Déménagement	185,30	0,00
12.307 Expédition électronique	391,00	53.439,32
12.308 Site Internet	239.912,75	233.267,50
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	0,00	79.171,38
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	410,55
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	7.235,23	44.107,77
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	13.791,98	421,26
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	952.500,10	362.055,36

74.060 Acquisition de logiciels	130.776,74	55.547,98
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	6.579,00	5.000,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	20.703,47	28.106,80
00.500 Frais d'exercices antérieurs	4.139,26	4.505,51
F) Compte rendu	921.541,48	955.248,68
12.051 Frais de distribution du compte rendu	995,15	1.271,69
12.131 Frais de publication du compte rendu	920.546,33	953.976,99
00.500 Frais d'exercices antérieurs		
G) Transferts de revenus	0,00	0,00
H) Remboursements: Frais campagnes électorales	0,00	1.624.500,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques	0,00	1.624.500,00
<b>TOTAL DES FRAIS</b>	<b>23.232.488,54</b>	<b>26.352.247,18</b>

\*

## V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2005

### Section A: DEPUTES

**9.276.146,73 €**

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée dans la suite.

En vertu de la loi du 21 août 2005 sur l'accord salarial dans la fonction publique, la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 14,4920940 € – NI 636,26 de janvier à septembre et à 14,8542483 – NI 652,16 à partir du 1er octobre 2005 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 13,7225905 – NI 636,26 au 1er janvier 2005 à 14,0655151 – NI 652,16 à partir du 1er octobre 2005.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 5.503.225,44 €

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et aux 6 membres siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires. Par rapport à 2004, la valeur du point indiciaire applicable aux éléments pensionnables et non pensionnables a été relevée de 1% avec effet au 1er janvier 2005. Le nombre indice est passé de 636,26 en janvier 2005 à 652,16 en octobre 2005.

Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100. Le montant total de 575.654,28 € a été payé à 60 députés en 2005.

Les dépenses concernant cet article budgétaire ont diminué de 179.442,22 € par rapport à l'exercice précédent.

2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 44.436,66 €

En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 16 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension (remboursement à 25 députés indépendants en 2004).

- 3) Assurances (art. 11.300) 57.706,96 €  
Ce montant comporte la prime annuelle (18.679,57 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (5.768,72 €).  
Ce poste comprend également un montant global de 33.258,67 € pour le remboursement de la prime casco aux députés ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour sa voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.
- 4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 78.557,83 €  
Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.  
En 2005, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 54 (32+22) reprises et a tenu 438 (333 + 105) réunions de commissions dont 20 réunions du Bureau et 30 réunions de la Conférence des Présidents.  
L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,37 € par kilomètre.
- 5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 233.662,40 €  
Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (53.929,62 €) et aux présidents des cinq groupes politiques (179.732,78 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.
- 6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 2.068.985,81 €  
Le point 9) de l'article 126 fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2005 à 2.744,52 € et à partir du 1er octobre 2005 à 2.813,10 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 3.867,24 €  
Sont visées les indemnités versées à deux veuves d'anciens députés.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.275.620,77 €  
Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 8 employeurs (9 employeurs pour janvier) des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (319.891,14 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 23 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (955.729,63 €).
- 9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.140, 11.300 et 12.010) 10.083,62 €

**Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 1.078.565,70 €**

L'augmentation des frais enregistrés pendant l'exercice 2005 à la section „Institutions parlementaires internationales“ de 587.964,82 € par rapport à l'exercice 2004, résulte principalement de la Présidence luxembourgeoise.

- 1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 436.035,10 €  
Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion et du nombre de réunions.
- Conseil de l'Europe 71.253,49 €  
Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions convoquées par l'Assemblée, qui

ont eu lieu e.a. à Paris, Vienne, Londres, Bruxelles, Florence, Antalya, Lisbonne, Cascaïs, Vaduz, Monaco, Reykjavik, Istanbul, aux Républiques du Caucase du Nord et au Mexique.

– UEO 30.687,12 €

L'Assemblée de l'UEO a tenu la 51e session ordinaire (1ère partie et 2e partie) à Paris. Des réunions de commissions ont été organisées dans divers Etats membres, entre autres des réunions du comité des présidents et de la commission permanente à Bruxelles et du comité des Présidents élargi à St-Pétersbourg. En outre, la Chambre des Députés a été représentée au „4ième congrès de la Défense européenne“ à Berlin.

– APO 62.491,12 €

La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Ljubljana (Slovénie), une réunion de la commission permanente a eu lieu à Reykjavik tandis que la 51ème session annuelle de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Copenhague. Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé en outre à différentes réunions de commissions à Bruxelles, New York, Boston, Beijing, Shanghai et à Kourou (Guyane française), au Forum Parlementaire Transatlantique à Washington, au tour annuel à Washington et New York, à une visite à Kaboul (Afghanistan), à l'Assemblée parlementaire à Londres et au „11th Mediterranean dialogue seminar: security and development in the Gulf Region“ à Doha (Qatar).

– CPI 5.259,37 €

Les séances plénières du CPI se sont déroulées à Metz et à Trèves. Les réunions du Greffe ont eu lieu à Mayence. Le comité permanent s'est réuni à Trèves. Des réunions de commissions ont eu lieu à Trèves et à Luxembourg. La Chambre des Députés a été représentée à Mayence lors de la „Verfassungsfest du Landtag Rheinland-Pfalz“.

– OSCE 25.300,74 €

La session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a eu lieu à Vienne tandis que l'Assemblée parlementaire a siégé en session annuelle à Washington.

– UIP 34.100,27 €

L'Union interparlementaire a tenu sa 113e assemblée à Genève. La Chambre des Députés a été représentée à l'audition parlementaire aux Nations Unies à New York à l'occasion de la 60ième session de l'Assemblée générale de l'UIP. Des réunions-débats et séminaires ont eu lieu à Genève.

– APF 17.360,40 €

Une délégation de la Chambre des Députés a participé à la réunion du Bureau à Huê au Vietnam et à la session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) à Bruxelles. Le Secrétaire général de la Chambre des Députés a participé à une réunion de l'Assemblée générale de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements Francophones à Paris et le trésorier de l'APF s'est réuni avec le Secrétaire général administratif à Paris.

– Relations européennes 46.081,73 €

Des délégués luxembourgeois ont participé à la XXXVe conférence COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du parlement européen) à Londres, à la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE à Budapest, aux Conférences des Présidents des Commissions d'Agriculture et de la commission de la Défense à Londres, à la réunion des Secrétaires généraux des Parlements nationaux de l'UE ainsi qu'à la réunion des Présidents des délégations COSAC à Budapest et à Londres. La Chambre des Députés a été représentée à la réunion annuelle des fonctionnaires de liaison des parlements de l'UE, à la réunion parlementaire sur la stratégie de Lisbonne, à la réunion parlementaire sur les perspectives financières à Bruxelles. Une délégation a participé à la rencontre parlementaire sur les défis politiques et les moyens budgétaires de l'UE 2007-2013 à Bruxelles. Des députés ont participé à une réunion parlementaire sur la politique économique et européenne, à des réunions sur le management financier, sur la liberté et la sécurité ainsi qu'à diverses réunions de commissions à Bruxelles. La conférence „Conference of European Union Justice and Home Affairs Committees“ a eu lieu à Londres et un membre de la Chambre a participé à une conférence sur l'immigration dans l'Union Européenne à Vitoria/Gasteiz.

– Divers 143.500,86 €

En 2005, une délégation luxembourgeoise a été en visite officielle en Chine, en Roumanie/Bucharest et à La Haye, la commission des Affaires étrangères a été en visite officielle à Berne, des membres

du Parlement luxembourgeois ont participé à des visites de coopération au Sénégal et à une réunion UNECE au Kazakhstan. La Chambre des Députés a été représentée e.a. à la première session de l'assemblée parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM) au Caire et à d'autres réunions de l'APEM à Rome, Bruxelles, Rabat, Amman et Barcelone, au 60ème anniversaire de la victoire de coalition antihitlérienne dans la Deuxième Guerre mondiale à Saint-Petersbourg, à une réunion de l'EPRI à Bruxelles, au Forum Crans Montana à Monaco et à un séminaire sur l'éducation organisé par l'OCDE à Paris.

2) Participation à des congrès politiques (12.013) 6.314,29 €

Dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques.

3) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190) 406.692,20 €

La hausse importante et exceptionnelle des frais de cet article budgétaire résulte principalement de l'organisation de réunions et conférences qui se sont déroulés à Luxembourg sous la Présidence luxembourgeoise de l'UE – e.a. réunion plénière COSAC, réunion des Présidents des délégations auprès de la COSAC, réunion des Présidents des commissions des Affaires étrangères et de la coopération au développement, réunion des Présidents des commissions de la Défense, réunion des Présidents des Commissions de l'Environnement et de l'Energie, réunion des Présidents des commissions de l'Agriculture et diverses réunions additionnelles.

Les autres dépenses concernent des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme par exemple des réunions de commissions du Conseil Benelux.

– Conseil de l'Europe	930,02 €
– UEO	8,40 €
– APO	1.600,60 €
– Conseil parlementaire interrégional	0,00 €
– OSCE	0,00 €
– UIP	0,00 €
– Assemblée Parlementaire de la Francophonie	394,00 €
– Relations européennes	399.849,20 €
– Divers	3.909,98 €

4) Relations internationales/Visites à Luxembourg (art. 12.302) 94.936,29 €

– Visites de délégations parlementaires étrangères	70.073,55 €
– Visites officielles à Luxembourg	1.323,25 €
– Divers	23.539,49 €

Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (e.a. délégations: du Royaume-Uni, de la Croatie, de la Suède, de la République de Lituanie, de l'Allemagne, de la Slovaquie, de la Turquie, du Parlement de la Catalogne/Espagne, de la Slovénie, de la République d'Arménie, de la Macédonie, des Etats-Unis, de la République de Guinée-Bissau, de Malte).

5) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060) 134.587,82 €

Sous ce poste est portée en compte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:

– APO	2.487,00 €
– Conseil Benelux	83.715,88 €
– CPI	7.000,00 €
– UIP	18.567,24 €

– APF	9.775,70 €
– OSCE	13.042,00 €

**Section C: GROUPES POLITIQUES** **1.833.792,50 €**

En exécution de l'article 15 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

1) Crédits de fonctionnement (art. 33.000)	1.587.782,81 €
Groupe politique CSV	555.723,98 €
Groupe politique DP	277.861,99 €
Groupe politique LSAP	357.251,13 €
Groupe politique ADR	178.625,57 €
Groupe politique Déi Gréng	218.320,14 €

Par décision du Bureau de la Chambre des Députés, les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député.

Au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 12.400 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel.

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

2) Crédits: Acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (art. 33.001)	246.009,69 €
Groupe politique CSV	47.640,33 €
Groupe politique DP	49.600,00 €
Groupe politique LSAP	49.600,00 €
Groupe politique ADR	49.569,36 €
Groupe politique Déi Gréng	49.600,00 €

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés prise en date du 22 novembre 2001, il est remboursé à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile et sur présentation de factures acquittées – les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques.

**Section D: PERSONNEL** **4.994.891,67 €**

En vertu de la loi du 21 août 2005 sur l'accord salarial dans la fonction publique, la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 14,4920940 € – NI 636,26 de janvier à septembre et à 14,8542483 € – NI 652,16 à partir du 1er octobre 2005 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 13,7225905 € – NI 636,26 au 1er janvier 2005 à 14,0655151 € – NI 652,16 à partir du 1er octobre 2005. Suite à l'application des dispositions de la loi du 21 août 2005 et à l'engagement de personnel supplémentaire, les charges de personnel ont augmenté de 627.289,09 € par rapport à l'exercice 2004.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001)	4.364.414,80 €
---	----------------

Le cadre des effectifs (55 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, 13 emplois dans la carrière supérieure, 30 dans la carrière moyenne et 10 dans la carrière inférieure.

Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.

La progression des dépenses de 2005 par rapport à celles de 2004 résulte:

- du relèvement suite à l'accord salarial de 1% de la valeur du point indiciaire au 1er janvier 2005 pour les éléments pensionnables et non pensionnables;
- de l'évolution du nombre indice moyen de 636,26 à 652,16;

- de l'octroi de 8 promotions, 1 nomination;  
de l'échéance de 30 biennales/annales et de 8 allongements;
- du recrutement de 2 fonctionnaires de la carrière moyenne.

2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010)	589.489,51 €
<p>Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à une employée-secrétaire travaillant à la rédaction du compte rendu, à un employé universitaire du service relations publiques, à un informaticien, à une employée du service comptabilité, un employé engagé pour le secrétariat du COSAC. En 2005, la Chambre des Députés a recruté 6 nouveaux employés pour les besoins du secrétariat du Président, du service des relations publiques, du service informatique, pour le service gestion des connaissances (une documentaliste engagée comme employée mais qui changera de régime en 2006) ainsi que deux employés à durée déterminée pour les services des commissions et du compte rendu.</p>	
3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020)	3.632,82 €
<p>Il s'agit des indemnités payées aux étudiants engagés pendant les vacances scolaires.</p>	
4) Salaires des ouvriers (art. 11.030)	7.585,77 €
<p>Indemnités payées à la buffetière pour heures de travail prestées et les cotisations pour charges sociales patronales.</p>	
5) Frais de route et de séjour (art. 12.012)	19.501,90 €
<p>Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires du Greffe à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.</p>	
6) Remboursement d'assurances autres que RC auto	1.792,17 €
7) Frais d'habillement (art. 12.250)	3.644,70 €
<p>Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle.</p>	
8) Restants d'exercices antérieurs	4.830,00 €

**Section E: ADMINISTRATION** **5.127.550,46 €**

1) Indemnités pour services de tiers	31.650,60 €
2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020)	50.323,60 €
<p>Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés. Par décision du Bureau du 28 novembre 2002, le crédit de 49.000 €, prévu pour la location de voitures, est réparti proportionnellement à la représentation des groupes politiques au sein de la Chambre des Députés. Ce crédit permet aux groupes politiques de recourir soit au leasing d'une voiture, soit de louer, le cas échéant, une voiture avec ou sans chauffeur dans la limite budgétaire leur impartie.</p>	
3) Frais de bureau (art. 12.040)	244.237,70 €
<p>Ce poste regroupe les dépenses concernant:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur: 26.238,59 €</li> <li>- la location, l'entretien et le nombre de photocopies de 10 photocopieurs: 86.071,77 €</li> <li>- la location et l'entretien des autres machines de bureau: 252,84 €</li> <li>- les consommables bureautiques: 36.588,41 €</li> <li>- les frais d'impression et de reliure: 43.756,20 €</li> <li>- les frais de bibliothèque et de documentation: 47.476,87 €</li> <li>- les frais de gestion des comptes bancaires: 764,18 €</li> <li>- les frais administratifs divers: 3.088,84 €</li> </ul>	

## 4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050) 198.846,16 €

Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.

En détail, ce poste de dépenses comprend:

- Frais postaux (45.902,34 €) – frais d'affranchissement
- Frais téléphoniques (6.114,46 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques
- Frais lignes ISDN et ADSL pour députés (63.752,22 €)
- Frais télex et télécopie (455,75 €) – frais des télécopieurs
- Voies louées et lignes ISDN (81.433,39 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé
- Divers (1.188,00 €) – concerne les décomptes annuels pour le service des télégrammes, la prise à domicile ainsi que les frais d'installation et de déplacement de lignes téléphoniques

## 5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060) 44.688,09 €

Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications).

## 6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 1.276.226,67 €

Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:

- 12 loyers mensuels pour la location de câbles souterrains en fibre: 29.399,85 €
- 9 loyers mensuels pour la location d'une paire de fibres optiques depuis chaque groupe politique à l'Hôtel de la Chambre: 5.870,40 €
- 9 loyers mensuels pour la mise à disposition de 5 paires de fibres supplémentaires entre 6, rue du St-Esprit et l'Hôtel de la CHD: 14.175,87 €
- 5 loyers mensuels pour le leasing sur 36 mois d'un équipement hard- et software: 74.723,30 €
- frais de maintenance „Omnium-Service“ pour matériels et logiciels informatiques: 66.299,36 €
- contrat de mise à jour du programme de comptabilité: 684,19 €
- maintenance application salaires et abonnement aux mises à jour: 786,68 €
- contrat de maintenance hardware: 30.175,46 €
- contrat de maintenance applicative – applications KM: 799.105,44 €
- contrat de maintenance serveur: 1.838,75 €
- contrat de maintenance hardware: 176.007,79 €
- contrat de maintenance software: 52.982,80 €
- les frais pour réparation et pièces de rechange: 1.411,63 €
- interventions techniques sur hardware et software: 17.996,64 €
- divers: 4.768,51 €

## 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art.12.080) 568.790,93 €

Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:

- le nettoyage journalier (263.225,79 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés, les groupes politiques et les députés
- les factures (61.632,64 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau
- réparations et entretien (5.214,25 €)
- assurances – bâtiments (6.571,56 €)

- les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance des locaux hébergeant les équipements informatiques (225.810,88 €)
  - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (2.492,30 €)
  - les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (3.843,51 €)
- 8) Loyers immeubles / Charges locatives accessoires (art. 12.101) 148.556,77 €  
Il s'agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St-Esprit, Rocade, rue du St-Esprit et rue de l'Eau: 98.592,72 €
  - charges locatives accessoires (immeubles rue du Curé, rue du Rost, rue Notre-Dame et rue de l'Eau): 48.242,45 €
  - divers: 1.721,60 €
- 9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120) 157.449,62 €  
Ce poste couvre les honoraires (9.632,00 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de 2005 ainsi que:
- honoraires du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2005 de la Cour des Comptes: 3.360,00 €
  - les frais pour la mise à disposition d'interprètes: 6.986,22 €
  - étude réalisée par l'Université de Luxembourg à l'occasion des élections législatives et européennes 2004 – ELECT 2004. L'étude s'étendra de 2003 à 2006 – coût 2005: 134.681,10 €
  - frais de déplacement divers experts: 2.039,90 €
  - correction des épreuves des candidats de la carrière supérieure: 750,40 €
- 10) Frais de publication (art. 12.130) 0,00 €
- 11) Frais de publicité et d'information (art. 12.140) 5.952,35 €  
Réédition de la brochure d'information „Chambre des Députés“ et photos de la CHD
- 12) Acquisition et entretien / équipements spéciaux (art. 12.170) 166.855,36 €
- Frais de fonctionnement buvette: 3.598,27 €
  - Frais d'entretien, de dépannage des équipements de sonorisation: 2.263,04 €
  - Contrat d'entretien „Omnium“ couvrant l'installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électroniques: 149.665,67 €
  - Divers (e. a. frais audiovisuel et de traduction des réunions d'information sur la convention européenne): 11.328,38 €
- 13) Frais de restauration (art. 12.210) 41.884,73 €  
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations lors des séances publiques et réunions de commissions
- 14) Frais de représentation (art. 12.303) 124.389,07 €  
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés
- 15) Système d'archivage électronique (art. 12.304) 1.710,05 €  
Extension et la mise à jour du système d'archivage et de recherche documentaire „knowledge management“
- 16) Achats de biens et de services (art. 12.305) 689.773,93 €  
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques (démarrage du programme le 4 décembre 2001):
- la plateforme de diffusion numérique, la sécurisation de la ligne analogique entre la Chambre et le fournisseur ainsi que la liaison de contribution entre le fournisseur et la société de satellites

située à Betzdorf, l'équipement de réception numérique afin de pouvoir injecter les programmes de la chaîne parlementaire dans les réseaux des cablo-opérateurs au Luxembourg, la distribution du programme Chamber TV;

- la mise à disposition d'un ingénieur polyvalent audio-vidéo lors des retransmissions des séances publiques;
- les frais de maquillage pour l'émission „Chamber aktuell“.

Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 489.223,51 €

Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 200.550,42 €.

- |   |              |
|---|--------------|
| 17) Déménagement (art. 12.306)  | 185,30 €     |
| 18) Expédition électronique (art. 12.307)   | 391,00 €     |
| Les frais concernent les interventions et réparations des imprimantes „mopieur“.  |              |
| 19) Site Internet (12.308)  | 239.912,75 € |
| - Frais d'abonnement des sites Internet: 80,00 €  |              |
| - Contrat annuel de maintenance Site Internet/Prestations de services: 28.507,75 €  |              |
| - Location ligne d'accès Internet 8 MB/s (ligne qui permet l'accès à l'Internet aux députés, aux groupes politiques et au personnel de la Chambre des Députés) et ligne backup 2 MB/s: 203.961,00 €   |              |
| - Prestation de service „P-CORTINA-1“: 7.364,00 €   |              |
| 20) Acquisition de véhicules automoteurs (art. 74.000)  | 0,00 €       |
| 21) Acquisition machines de bureau (art. 74.010)  | 0,00 €       |
| 22) Acquisition d'installations de télécommunications (art. 74.020)   | 7.235,23 €   |
| - Acquisition d'un portier électronique pour le groupe politique Déi Gréng: 5.858,10 €  |              |
| - Acquisition fax + frais d'installation: 1.377,13 €  |              |
| 23) Acquisition d'équipements spéciaux (art. 74.040)  | 13.791,98 €  |
| - Acquisition d'un appareil photo + accessoires: 2.046,90 €   |              |
| - Matériel de détection intrusion pour l'Hôtel de la Chambre des Députés: 5.254,91 €  |              |
| - Télévision pour secrétariat COSAC à Bruxelles: 399,00 €   |              |
| - 10 micros pour salle plénière: 2.987,01 €   |              |
| - Audio Mixer: 3.094,16 €   |              |
| 24) Acquisition d'équipements informatiques (art. 74.050)   | 952.500,10 € |
| Acquisitions informatiques diverses, à savoir:  |              |
| e.a. pour le renouvellement du vote électronique et du réseau (travaux prévus au budget 2004 mais réalisés au cours de l'exercice 2005), achat (valeur résiduelle) de l'équipement informatique hardware financé par contrat leasing, acquisition de quatre HP-Scanjet, de 140 cartes réseau, d'une imprimante Laserjet et d'une imprimante couleur Laserjet, de 7 ordinateurs personnels, de 2 „note-book“, upgrades mémoire des serveurs, 3 „switch KVM“, 2 crystalview UTP extender, 2 disques durs Maxtor |              |
| 25) Acquisition de logiciels (art. 74.060)  | 130.776,74 € |
| Acquisition de divers logiciels, à savoir: e.a. licence (payée mensuellement) pour le logiciel „LEXISNEXIS“, licences encyclopedia, Larousse et Agence Europe, software SMARTnet, deux Adobe Acrobat PRO, licences TREND MICRO (protection complète antivirus), renouvellement des licences „VIRUSWALL“, „PROBLEM TRACKER“, „SPAM“, „MEATSUITE“, 3 licences „MS PROJECT 2003 WIN32“, acquisition du software „OEM MS WINDOWS SERVER   |              |

STANDARD 2003“, solde payé pour le programme „indemnités parlementaires“, 1 dictionnaire multilingues, upgrade des licences „CB/MAINTENANCE et PROXY“

26) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070)	6.579,00 €
27) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080)	20.703,47 €
Il s'agit e.a. de l'acquisition de mobilier et de l'aménagement des bureaux de la Chambre des Députés.	
28) Frais d'exercices antérieurs (art. 12.040, 12.101, 12.170, 74.060)	4.139,26 €

**Section F: COMPTE RENDU** **921.541,48 €**

1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) 955,15 €

Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2004-2005 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.

Notons qu'à partir de la session 2002-2003 (octobre 2002), la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.

Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.

2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) 920.546,33 €

A partir de la session 2002-2003, notamment à partir des séances publiques du mois d'octobre 2002, l'édition et la distribution du compte rendu officiel de la Chambre des Députés se présentent sous une nouvelle forme, c.-à-d., l'édition est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques est garantie par une agence de communication.

En 2005, la dépense pour l'impression de 15 numéros du compte rendu distribué s'élève à 848.391,75 €. Elle constitue la publication in extenso des débats de la Chambre des Députés sur 595 pages imprimées, l'impression de 157 pages jaunes (questions au gouvernement) et de 71 pages vertes (691.163,73 €), les frais de stockage du compte rendu (2.070,00 €), les commissions d'agence (103.183,55 €) ainsi que les frais d'impression et les commissions d'agence du rapport d'activité de la session 2004-2005 (51.974,47 €).

Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 1999-2001 (72.154,58 €).

\*

## VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2005, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises du 18 septembre 2006, ci-annexé.

„Nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Bureau de la Chambre des Députés pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'en-

semble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg au 31 décembre 2005, ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.“

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

*KPMG Audit*  
*Réviseurs d'Entreprises*  
Patrick WIES

\*

## **VII. – RESOLUTION**

Finally la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 155 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2005.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2005.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2005 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le

*Le Rapporteur,*  
Camille GIRA

Service Central des Imprimés de l'Etat

5777/00A

**N° 5777<sup>A</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2006-2007

---

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR  
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES  
POUR L'EXERCICE 2005**

\* \* \*

**CORRIGENDUM**

(5.10.2007)

Dans le document parlementaire 5777/00, il y a lieu de procéder aux redressements suivants:

- à la page 1, sous „Chapitre I. – Mission de la Commission“, 1er paragraphe, 1ère phrase, la référence à l'article 155 du règlement de la Chambre des Députés est à remplacer par: „L'article 164“,
- à la page 11, sous „Section C: Groupes politiques“, 1er paragraphe, 1ère phrase, la référence à l'article 15 du règlement de la Chambre des Députés est à remplacer par: „l'article 16“, et
- à la page 17, sous „VII. – Résolution“, il faut lire la résolution comme suit:

„La Chambre des Députés,

vu le rapport de la Commission des Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2005 et

prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Service Central des Imprimés de l'Etat